



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
05.07.2012

Date de la convocation des conseillers :
05.07.2012

point de l'ordre du jour no :
07B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 13 juillet 2012

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, échevins, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Knaff, Codello, conseillers, excusés.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

07 AOÛT 2012

SERVICE DE CONTRÔLE DE LA
COMPTABILITÉ DES COMMUNES

Le Conseil Communal

**Objet: Crédit spécial : Logements pour étudiants dans la rue St Henri
(art.4/0710/2123/036)**

Vu sa délibération de ce jour approuvant le devis supplémentaire au montant de € 298.425,00 pour la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de logements pour étudiants dans l'ancien presbytère St Henri à Esch-sur-Alzette ;

Considérant que ces travaux et fournitures doivent être exécutés à court terme ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un crédit spécial de € 298.425,00 aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2012 ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté puisque la dépense sera couverte par une économie du même montant à l'article 4/0420/2123/004 «Ecole Nonnewisen » ;

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

le crédit spécial au montant de € 298.425,00 pour la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de logements étudiants dans l'ancien presbytère St Henri.

Le crédit sera inscrit à l'article 4/0710/2123/036 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2012.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 16.07.2012

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,

COMMISSARIAT DE DISTRICT
24 JUL. 2012
Luxembourg

COMMISSARIAT DE DISTRICT
14 AOUT 2012
LUXEMBOURG

CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES
N° BULANK Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées
Luxembourg, le 8 août 2012
Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région

Service : **Secrétariat**
LESCH Esch/Alzette, le *JA*
17 AOUT 2012